

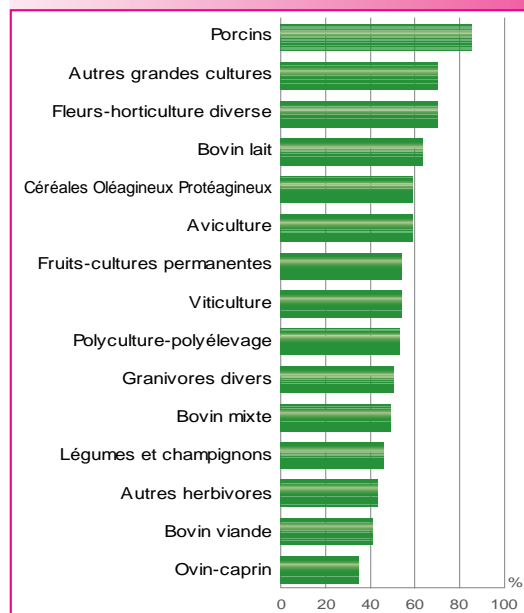
recensement
agricole
2010

Graces aux jeunes, les TIC se développent dans les exploitations agricoles

Dans le cadre de leur métier, les agriculteurs utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication. En 2010, l'usage professionnel d'Internet concerne une majorité d'agriculteurs et l'utilisation de logiciels spécialisés est répandue chez près d'un quart d'entre eux. Les exploitations équipées sont le plus souvent de grande taille et majoritairement dirigées par des chefs d'exploitation jeunes et bien formés. Elles sont surtout spécialisées en élevage porcin, en grandes cultures, en bovins lait et en horticulture.

Une majorité d'exploitations connectées à Internet

Utilisation d'Internet dans les exploitations agricoles selon l'OTEX



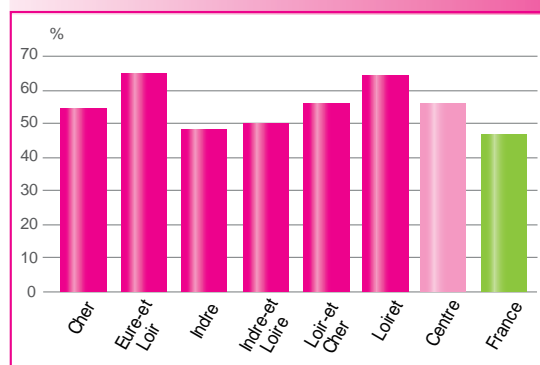
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En région Centre, 56 % des agriculteurs utilisent Internet pour les besoins de leurs exploitations, dont 90 % avec une connexion haut débit (ADSL).

En Eure-et-Loir, 65 % des exploitations agricoles sont connectées, contre 48 % dans l'Indre. Au niveau national, le taux de connexion est de 47 %. Les exploitations spécialisées en élevage porcin sont les plus connectées (85 %). Viennent ensuite les exploitations horticoles (70 %), les exploitations spécialisées en grandes cultures (70 %) et les élevages bovins lait (63 %).

Les élevages ovins et caprins ne sont équipés qu'à hauteur de 35 %. Les exploitations individuelles sont en moyenne moins connectées (43 %) que les unités sociétaires (79 %).

Utilisation d'Internet dans les exploitations agricoles



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

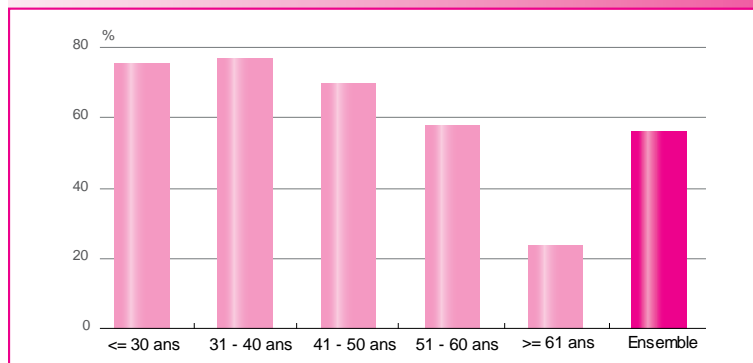


Le niveau de connexion est plus important chez les jeunes et les plus diplômés

Le taux de connexion des exploitations à Internet est supérieur chez les chefs d'exploitation de moins de 40 ans, avec 77 % d'agriculteurs connectés, contre 58 % chez les 40-50 ans et 44 % chez les plus de 50 ans.

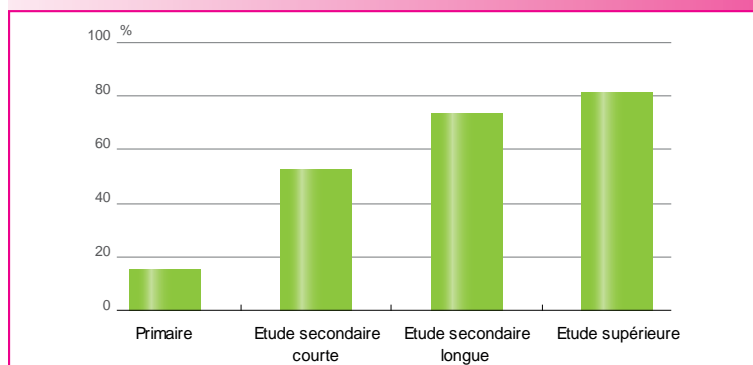
Par ailleurs, le taux d'utilisation d'Internet croît avec le niveau de scolarisation, quel que soit l'âge du chef d'exploitation. Il s'élève en moyenne à 81 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur et seulement à 16 % chez ceux n'ayant aucun diplôme. Parmi les chefs d'exploitation de moins de 40 ans, le taux d'utilisation d'Internet est de 37 % lorsqu'ils possèdent un niveau d'études primaires, contre 88 % lorsqu'ils ont suivi une formation supérieure.

Utilisation d'internet dans les exploitations agricoles selon l'âge du chef d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

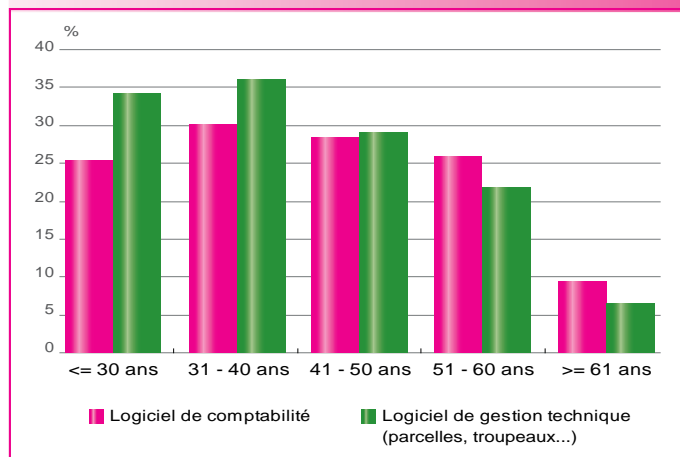
Utilisation d'internet dans les exploitations agricoles selon la formation initiale du chef d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Près d'un quart des exploitations utilisent des logiciels spécialisés

Utilisation de logiciels spécialisés dans les exploitations agricoles selon l'âge du chef d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le taux d'équipement des exploitations de la région en logiciels de comptabilité est de 23 %. Il est fortement lié au nombre de salariés de l'exploitation. Ainsi, 17 % des exploitations qui n'emploient pas de salariés utilisent un logiciel de comptabilité.

A l'inverse, 90 % des exploitations avec plus de 10 salariés en sont équipées. Les exploitations spécialisées en élevage porcin sont les plus équipées (60 %), suivies par les exploitations horticoles (44 %).

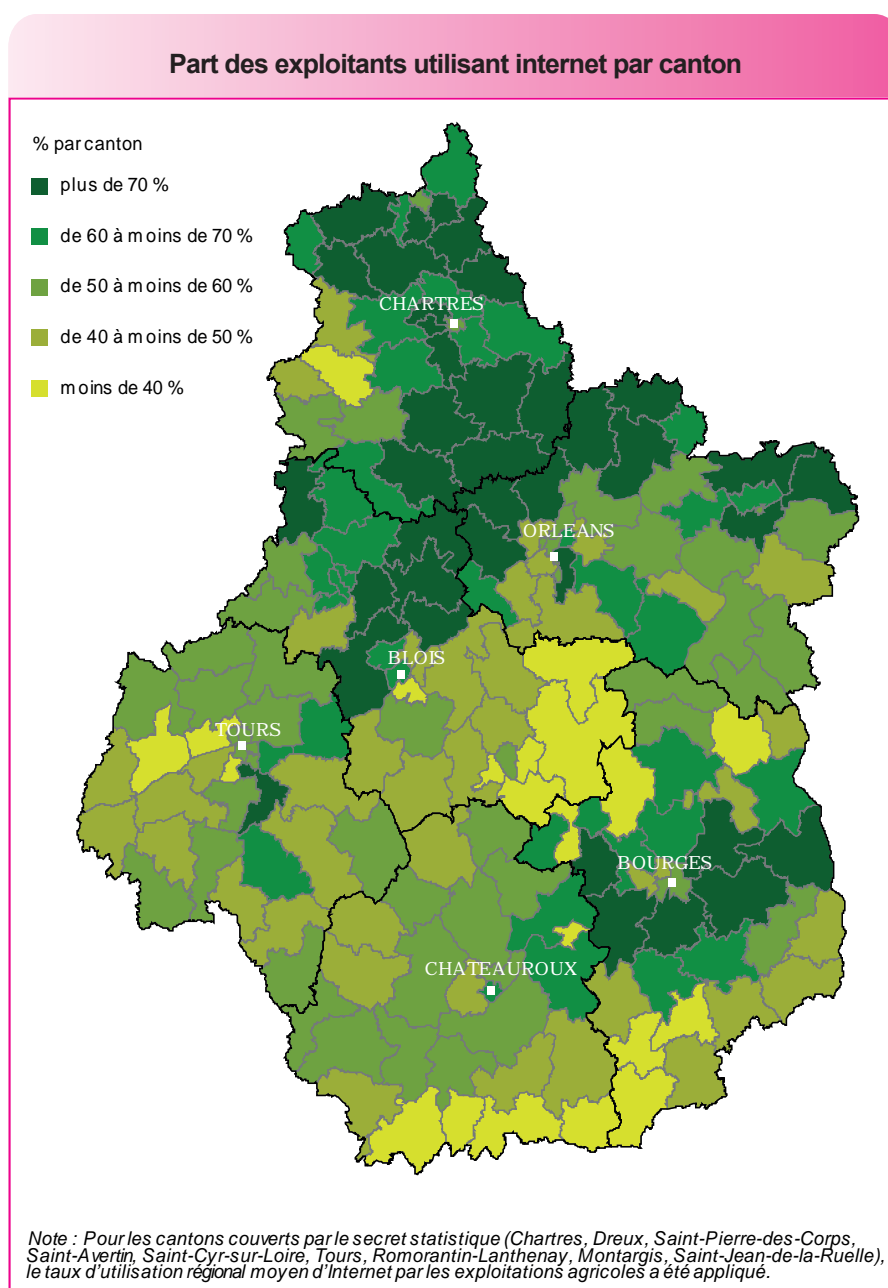
22 % des exploitations utilisent des logiciels techniques de gestion. Le taux d'équipement varie fortement en fonction de l'âge du chef d'exploitation. Les élevages porcins sont les plus équipés (59 %), suivis par les élevages bovins lait (38 %) et les exploitations de grandes cultures (31 %).

L'équipement des exploitations en logiciels spécialisés est corrélé avec le niveau de formation initiale des chefs d'exploitation. Le taux d'équipement est de 5 % parmi les agriculteurs n'ayant aucun diplôme. Il monte à 23 % chez les agriculteurs ayant un diplôme secondaire et 38 % chez ceux possédant un diplôme supérieur.

Part des exploitations utilisant Internet en région Centre en 2010

La représentation par canton de la part des exploitations utilisant Internet indique que les taux d'utilisation sont plus élevés dans le nord de la région, en particulier en Beauce et dans le Gâtinais. L'utilisation d'Internet par les exploitations est également développée dans le Val de Loire, dans le Sancerrois et une partie de la Champagne Berrichonne. A l'inverse, le taux de connexion à Internet est plus faible dans le centre et le sud de la région, en particulier en Sologne et dans le Boischaut.

Cette carte, réalisée à partir des résultats du recensement agricole 2010, ne permet pas de distinguer de zones «blanches» non couvertes par les réseaux. Elle souligne seulement le faible recours à Internet en Sologne, en lien avec une agriculture en déprise et dans le Boischaut sud, en lien avec l'activité d'élevage de bovins viande peu utilisatrice des services Internet.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Utilisation d'Internet

Il s'agit de l'usage d'Internet pour les besoins de l'exploitation (achats d'intrants et de matériel agricole, déclarations administratives, comptabilité, gestion technique de l'élevage et des cultures...), directement par une personne appartenant à la main-d'œuvre de l'exploitation (main-d'œuvre familiale, salariée ou occasionnelle). Les utilisations non liées à l'exploitation sont exclues (utilisation familiale...).

Utilisation d'un logiciel spécialisé en comptabilité

Il s'agit de l'usage d'un logiciel pour réaliser la comptabilité de l'exploitation uniquement.

Utilisation d'un logiciel spécialisé en gestion technique

L'usage du GPS qui permet une agriculture de précision est inclus. L'utilisation d'un logiciel par le biais d'un prestataire est exclue.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outremer et dans les collectivités d'outremer de Saint-Martin et Saint Barthélémy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, tourisme vert, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs, l'emploi salarié, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.